



Le dossier

Santé et sécurité au travail: votez CSC pour des solutions sûres!

La Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail a lieu le 28 avril. À cette occasion, focus sur les actions de la CSC pour prévenir les accidents du travail.

3/5

Des frais de transport mieux remboursés

2

Limiter le chômage ne crée pas d'emploi!

9

Revendications de la CSC pour les élections européennes

10

Bonus

Grève bpost: les postiers se révoltent





Amélioration du remboursement des frais de transport

Au Conseil national du travail (CNT), les interlocuteurs sociaux se sont accordés sur des adaptations concernant le remboursement des frais de transport. Le 1^{er} juin 2024, la contribution minimum de l'employeur dans le prix des abonnements de train sera portée à 71,8% du prix de l'abonnement SNCB utilisé depuis le 1^{er} février 2024.

En outre, l'intervention patronale pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 sera augmentée le 1^{er} février de chaque année. Cette augmentation annuelle ne pourra excéder 2,5%.

Il sera tenu compte de l'indexation éventuelle des abonnements par la SNCB. Par ailleurs, les flex-abonnements, importants pour les télétravailleurs, seront intégrés à la convention collective de travail (CCT) n°19, qui prévoit désormais une intervention minimum de l'employeur pour ces abonnements. Les abonnements mensuels Stib et De Lijn seront également mieux remboursés.

Aujourd'hui, un abonnement de train mensuel entre Namur et Bruxelles coûte 211 euros au guichet ou à l'automate, pour une distance de 58 kilomètres. Le travailleur récupère actuellement au minimum 118 euros de ce montant auprès de son employeur (56%). Grâce à

la nouvelle CCT, cette somme passera à 151 euros à partir du 1^{er} juin (71,8%), soit 33 euros net de plus par mois pour le travailleur. C'est une amélioration significative, mais la part à charge du travailleur reste importante. C'est pourquoi la CSC continue de revendiquer la gratuité des transports en commun pour les travailleurs.



MORE THAN ENOUGH.

Un manifeste pour ceux qui en ont «plus qu'assez»

À l'approche des élections politiques de juin, la campagne «Plus qu'assez» appelle les partis politiques belges à concevoir des programmes à même de réaliser et de garantir la sécurité, l'équité, le bien-être, la résilience, la justice et la démocratie pour tous. Le site de la campagne présente le manifeste, approuvé par la CSC, et les événements proposés dans le cadre de cette campagne.

Retrouvez les informations sur ce manifeste sur www.morethanenough.be



TIRAGE MOYEN

200.000 exemplaires

RÉDACTION

Chaussée de Haecht, 579
B-1030 Bruxelles (Belgique)
02.244.32.86
presse@acv-csc.be

ABONNEMENTS ET POSTE

Danny Assumani
danny.assumani@acv-csc.be

CHEFFE DU SERVICE PRESSE

Stéphanie Siegels
stephanie.siegels@acv-csc.be

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Marie-Marie van der Rest
marie-marie.vanderrest@acv-csc.be

RÉDACTION

David Morelli
dmorelli@acv-csc.be
Donatienne Coppieters
dcoppieters@acv-csc.be

MISE EN PAGE

Marie-Hélène Toussaint
mht.paraph@skynet.be

ÉDITEUR

Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

IMPRIMERIE

Remy-Roto Beauraing



www.lacsc.be



www.facebook.com/lacsc



www.twitter.com/la_csc



www.instagram.com/lacsc



www.youtube.com/cscvideo



Santé et sécurité au travail: votez CSC pour des solutions sûres et saines!



Comme tous les ans, la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail du 28 avril commémore les victimes d'accidents du travail. À cette occasion, et à quelques jours du lancement des élections sociales, L'Info propose un aperçu des avancées de la CSC concernant les accidents du travail, les emplois néfastes pour la santé et les groupes de travailleurs vulnérables. | Kris Van Eyck, Maarten Hermans (adapt. D. Mo.) |

Ces dix dernières années, le nombre total d'accidents survenant sur le lieu de travail suit une courbe descendante. C'est une bonne nouvelle, mais cette baisse masque une partie de la réalité, à savoir que nous ne faisons pas le même constat pour les milliers d'accidents qui entraînent une incapacité de travail permanente.

En 2022, 103.570 travailleurs du secteur privé ont été victimes d'un accident du travail sur leur lieu de travail, une baisse de 1% par rapport à l'année précédente. Pourtant, cela représente encore 50 accidents mortels, et 10.405 accidents entraînant une incapacité permanente. Cette même année, 15.286 travailleurs ont subi une incapacité de travail de plus d'un mois à la suite d'un accident du travail. En ventilant les chiffres des accidents entraînant une incapacité permanente entre les ouvriers et les employés, et en

se référant aux chiffres de l'ONSS relatifs aux fluctuations de l'emploi, on constate des variations plutôt qu'une baisse continue.

Indispensable prévention

Le nombre d'accidents du travail diminue lorsque des mesures de prévention efficaces sont prises, mais cette diminution résulte également de la non-déclaration des accidents du travail légers auprès de l'assurance. En 2007 déjà, Fedris, l'agence fédérale des accidents du travail et des maladies professionnelles, avait constaté que deux accidents du travail sur trois n'étaient pas déclarés. Depuis plus de 30 ans, les accidents du travail graves stagnent à un niveau élevé. Les efforts en matière de prévention ne peuvent donc en aucun cas être relâchés. La CSC constate en outre que le nombre de déclarations d'accidents du travail refusées par les assureurs a très

fortement augmenté ces dernières années. Une enquête de Fedris a révélé que plus d'un refus sur six est injustifié (à lire dans *L'Info* n°20, 2023). Grâce aux actions de la CSC, un budget a été prévu pour permettre à Fedris de saisir le tribunal du travail si les assureurs refusent d'indemniser des travailleurs victimes d'accidents du travail graves, sans motif valable.

S'attaquer au travail qui rend malade

Face au défi posé par le demi-million de travailleurs malades de longue durée (MLD), de nombreux responsables politiques et organisations patronales rejettent la responsabilité sur les MLD et exercent des pressions, via des menaces, et des sanctions financières qui les contraignent à reprendre le travail. La CSC s'oppose fermement à



cette approche. Au travers d'actions de protestation, de pressions exercées auprès des parlementaires et d'interventions dans le débat public, la CSC s'oppose à la sanction des MLD. Parallèlement, elle veille à trouver des solutions là où réside le vrai problème: sur le lieu de travail. Des solutions doivent être trouvées pour instaurer une politique de réintégration efficace et lutter contre le travail qui rend malade, notamment au travers de la législation sur les troubles musculosquelettiques et les substances nocives.

Plus de droits pour votre dos

Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont les problèmes de santé liés au travail les plus courants. En Belgique, pas moins de 2,5 millions de personnes en souffrent, et un tiers des MLD sont en arrêt de travail en raison de ces affections. On ne peut donc s'attaquer aux MLD sans lutter préventivement contre ces risques pour la santé.

À travers des années d'un travail axé sur des solutions, par et avec des experts, une concertation sociale constructive et le soutien politique nécessaire, une nouvelle législation relative à ces risques a abouti. Celle-ci place les risques de TMS au même niveau que les risques psychosociaux

ou l'exposition à des substances cancérogènes par exemple. Cela signifie que les analyses de risques doivent explicitement prendre en compte ces risques, et que l'employeur doit ensuite y remédier. Grâce à l'action solide de la CSC sur le lieu de travail, cette nouvelle législation contribuera à rendre le travail plus sain pour tous, dans le cadre de lourds travaux de construction, par exemple.

Perturbateurs endocriniens

Une corrélation est établie entre l'exposition à des perturbateurs endocriniens (PE) et, entre autres, l'augmentation de la stérilité, les perturbations du système immunitaire, le cancer des testicules et du sein, l'obésité... De très faibles concentrations de ces PE peuvent déjà engendrer des problèmes de santé (à lire dans *L'Info* n°7, 2023). Certains travailleurs des entreprises qui produisent, utilisent ou transforment des produits et des objets qui contiennent des PE y sont par ailleurs exposés. Le 18 juillet 2023, sous la pression de la CSC, une législation sur la protection des travailleurs contre les PE a été publiée. Désormais, les règles strictes qui sont déjà de mise pour les substances cancérogènes seront applicables dans toutes les entreprises (à lire dans *L'Info* n°18, 2023). Les travailleurs du secteur des

titres-services sont eux aussi trop exposés à ces substances, et leur employeur n'exerce pas ou peu de contrôle à cet égard. La CSC travaille d'arrache-pied pour améliorer la situation.

Meilleure politique de réintégration au travail

En 2016, la CSC a vivement réagi contre l'adaptation des trajets de réintégration pour les MLD, une véritable «*machine à licencier*». En effet, une bonne partie des trajets de réintégration visait moins à faciliter le retour au travail que de mettre fin à leur contrat en invoquant la force majeure médicale, sans indemnité de préavis. En réponse aux critiques de la CSC, les responsables politiques ont réformé les trajets de réintégration en 2022. Grâce à cette nouvelle législation, les employeurs sont nettement moins enclins à opter pour un trajet de réintégration s'ils n'ont pas l'intention de réintégrer le travailleur.

Dans le cadre de cette réforme, la CSC a également mené une vigoureuse campagne, couronnée de succès, pour promouvoir une approche positive des trajets de réintégration sans sanction. Elle a plaidé pour des droits plus clairs à un travail adapté et davantage de droits de participation afin que le Comité pour la prévention et la protection des travailleurs puisse contrôler la manière dont l'employeur gère la réintégration des travailleurs malades.

S'occuper des groupes de travailleurs vulnérables

La CSC défend toujours l'égalité des droits pour tous les travailleurs, mais certains groupes vulnérables nécessitent une attention particulière en matière de sécurité et de santé: les travailleurs intérimaires, de titres-services, des plateformes, ou encore les employés de maison.

En collaboration avec les délégués sur le lieu de travail, la CSC, par l'intermédiaire de son service Interim United, continue d'investir massivement dans le soutien individuel

De nombreux travailleurs sont concernés par les troubles musculosquelettiques.



© Shutterstock



et collectif des travailleurs intérimaires. Le nombre élevé d'accidents du travail dont sont victimes les travailleurs intérimaires reste une préoccupation (à lire dans l'article ci-contre). De son côté, la CSC United Freelancers défend les droits des indépendants et des freelances.

«Chez Equans, la prévention est un point fort de l'entreprise. L'entreprise est sérieuse au niveau de la prévention et de la sécurité des travailleurs. Toutefois, nous restons vigilants, car il y a toujours des améliorations possibles... Sinon, nous ne serions plus là!»

Équipe syndicale CSC d'Equans.

«Actuellement, la prévention est parfois laissée de côté. La direction pratique une politique de polyvalence dangereuse: elle considère trop souvent que les travailleurs sont polyvalents, et leur demande d'effectuer des tâches pour lesquelles certains ne sont pas formés. C'est inacceptable, car cela met en danger les travailleurs. Sans compter que cela s'en ressent aussi sur la qualité du travail. Il y a un ras-le-bol chez les travailleurs, une impression d'être pressés comme des citrons, de manque de respect envers leurs compétences et leur travail. Nous exigeons donc une amélioration de la prévention et la fin de ces pratiques de polyvalence dangereuses et dévalorisantes!»

Équipe syndicale CSC de Castingpar.

Bonus



Dans l'app de L'Info Présentation de l'équipe syndicale de Castingpar.

Intérimaires: les accidents du travail repartent à la hausse!

Les nouveaux chiffres sur les accidents du travail sont clairs: les intérimaires courent deux fois plus de risques d'être victimes d'un accident du travail que leurs collègues travailleurs fixes. | Eva Van Laere, CSC Interim United |

Une conjonction de facteurs augmente le risque et la fréquence d'accidents du travail pour ce groupe vulnérable: le manque d'expérience sur le terrain, le jeune âge des travailleurs temporaires, les consignes de sécurité incomplètes ou qui changent régulièrement... Pour la CSC, il est inacceptable qu'un pourcentage plus élevé d'accidents du travail soit refusé lorsqu'un intérimaire est concerné.

d'activité, et cinq fois plus élevé que l'indice moyen du secteur privé.

Une entreprise qui présente un indice de risque aggravé devra se justifier face au service de Contrôle du bien-être au travail, et devra également payer une contribution au service de prévention de l'assureur ou d'un institut de prévention désigné.

Une bonne nouvelle

Depuis février 2024, suite à la pression importante de la CSC et à un rapport critique de la Cour des comptes, les intérimaires sont pris en compte pour déterminer le risque aggravé d'accidents du travail dans l'entreprise qui les occupe. Cela implique un indice de risque sur base annuelle au moins deux fois plus élevé que l'indice moyen du secteur

La CSC entend poursuivre le combat pour réduire le nombre d'accidents du travail en continuant à placer les agences d'intérim, les utilisateurs et les assureurs face à leurs responsabilités, en insistant sur les adaptations légales qui s'imposent, et en menant des actions lorsque c'est nécessaire.

Plus d'infos à l'adresse interim@acv-csc.be ou sur www.interimunited.be



**CSC ALIMENTATION & SERVICES****« Soyons vigilants pour les droits des femmes! »**

Pia Stalpaert, première femme à accéder à la présidence de la CSC Alimentation & Services (A&S), cède le relais après treize ans à ce poste. Elle revient sur une cause largement défendue durant son mandat: celle des femmes travaillant dans des conditions précaires.

| Propos recueillis par Simon Bellens |

Quelles transformations avez-vous pu observer durant treize ans de présidence?

J'ai pu voir le monde masculin du syndicalisme se transformer et devenir beaucoup plus inclusif. À mesure que nos structures se féminisaient, nous avons vu émerger davantage de secteurs où l'emploi des femmes prenait une part significative. Ainsi, les luttes sociales se féminisent.

Dans le secteur des titres-services, 97% des travailleurs sont des femmes, qui se trouvent souvent dans une position économique et sociale vulnérable. Ces dernières années, nous avons mené quantité d'actions et de grèves pour un salaire juste et pour que les aide-ménagères aient droit à des conditions de travail correctes. Je suis convaincue que la présence plus massive des femmes parmi les militants et dans des fonctions dirigeantes, tant dans le monde syndical que politique, rend la politique plus inclusive.

Quelles ont été vos actions sur le plan international?

La convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques et le travail décent, que nous avons conclue en 2011 à l'Organisation internationale du travail (OIT), fut sans doute le point d'orgue de ma carrière. Elle a un impact pour des millions de citoyens dans le

monde. Auparavant, les travailleurs domestiques n'étaient même pas considérés comme des travailleurs. Négocier sur ces sujets incite à l'humilité, mais c'est un travail fantastique. Nous avons ainsi pu développer une action internationale, avec par exemple Sœur Jeanne Devos et l'IDWF (le syndicat mondial des travailleurs domestiques, NDLR).

La reine Mathilde nous a même reçus au Palais royal avec une délè-



LA PRÉSENCE DES FEMMES PARMI LES MILITANTS ET DANS DES FONCTIONS DIRIGEANTES REND LA POLITIQUE PLUS INCLUSIVE.

gation de représentants venus de quatre continents. Je sais qu'elle est très attachée au sort des tra-

vailleurs domestiques. Pourtant, le combat reste difficile. Ce genre de convention internationale n'a de sens que si les pays transposent ces dispositions dans leur législation nationale, comme le droit au salaire et le droit à l'affiliation syndicale. Beaucoup de pays ne reconnaissent pas ces droits. Plus les gouvernements se droitisent, plus ils se désintéressent de ces matières.

Êtes-vous pessimiste quant à l'évolution des droits des femmes dans le monde?

Je crains la montée de l'extrême droite. En Europe, mais aussi en Inde ou en Amérique du Nord et du Sud, les responsables autoritaires et d'extrême droite gagnent du terrain. De ce fait, les droits des femmes reculent. Aux États-Unis, de nombreux États ont remis en cause le droit à l'avortement. Les partis d'extrême droite sont encore très sensibles à l'idée de «la femme au foyer». Ce genre d'idéal revient à la mode. Les syndicats doivent s'y opposer, encore plus que nous ne le faisons aujourd'hui.

J'ai l'impression que les jeunes femmes, en particulier, n'ont pas suffisamment conscience du combat mené par les générations précédentes pour la place des femmes dans la société. Mais les droits acquis peuvent être remis en cause. Nous devons veiller à ne pas perdre de terrain. Sans vouloir être pessimiste, je lance quand même un appel: soyons vigilants!

Offres d'emploi

Les Œuvres Sociales Chrétiennes recherche un-e employé-e (H/F/X) pour l'accueil général/réception/téléphonie, en CDI.
Date limite des candidatures: le 10 mai 2024.

Plus d'infos sur https://bit.ly/offre_emploi_OSC



Le Ciep Brabant wallon recherche:

- un-e coordinateur-riche comptable (H/F/X), en CDI, conditions APE, à temps plein. Date limite des candidatures: le 6 mai 2024.
- deux animateurs-rices/formateurs-rices (H/F/X), en CDI, conditions APE, à temps plein. Date limite des candidatures: le 13 mai 2024.

Plus d'infos sur https://bit.ly/offre_emploi_CIEPBW



SIDÉRURGIE

L'importation de brame russe restera possible pour NLMK

L'entreprise NLMK pourra finalement continuer à importer des brames russes ces quatre prochaines années. Une bonne nouvelle pour l'emploi wallon.

| Romane Heinen |

NLMK est une grande entreprise russe de sidérurgie implantée sur l'ancien site des forges à Clabecq, à Manage et à La Louvière. Elle emploie plus de 1.200 travailleurs en Belgique. Dans l'usine de Clabecq, on fabrique la tôle la plus fine au monde (3mm), résistante à l'abrasion et aux chocs. L'usine en produit à peu près 750.000 tonnes par année. NLMK La Louvière se concentre sur la fabrication de bobines laminées à chaud et à froid. Elle produit annuellement à peu près 1.700.000 tonnes d'acier.

Du fait des sanctions imposées à la Russie suite à la guerre en Ukraine, l'importation en Belgique de matières premières russes a été limitée. Cependant, changer l'approvisionnement impliquait de trouver de nouvelles matières premières d'une qualité équivalente,

ÉVOLUER VERS UN ACIER PLUS ÉCOLOGIQUE EST UNE VÉRITABLE VOLONTÉ DE NLMK.

et de redemander des certifications pour celles-ci. Il faut en effet certifier la tôle pour qu'elle puisse être utilisée dans des domaines exigeant une qualité irréprochable: aéronautique, construction automobile, énergie, construction navale... Ce processus de certification, très long et exigeant, constituait une source de grande inquiétude pour les travailleurs des usines belges. Heureusement, en décembre, une solution a été trouvée par Wallonie Entreprendre, le gouvernement wallon, les syndicats et la direction: l'importation

d'acier russe peut continuer pour les quatre prochaines années.

Priorités syndicales

En marge de cette bonne nouvelle, les priorités syndicales restent inchangées; cette année, gagner les élections sociales en fait également partie! Les équipes NLMK souhaitent maintenir un emploi de qualité, assurer le suivi des investissements, de la sécurité au travail, de formations professionnelles (qui n'existaient pas auparavant) et des aménagements de fins de carrière pour ces métiers très lourds, dans un environnement de travail où le travailleur est constamment dans la poussière, le bruit et la pénombre.

Vers un acier vert?

Évoluer vers un acier plus vert et sortir du cliché de l'usine de sidérurgie ultrapolluante est d'ailleurs une véritable volonté de NLMK, qui continue à investir en ce sens, notamment via la possibilité de produire les brames eux-mêmes. Il est en effet plus intéressant, au niveau de la pollution ou de la qualité du

Qu'est-ce qu'une brame?

Une brame est un bloc d'acier rectangulaire massif qui sert à créer de la tôle (plaque de métal fine pouvant aller jusqu'à quelques centimètres d'épaisseur) ou un «coil» (énorme bobine de tôle résultant du laminage à chaud, procédé industriel permettant de réduire l'épaisseur du métal en l'écrasant entre deux cylindres).

matériau, de produire sur place que d'importer, de Chine par exemple. Les ouvriers en sont parfaitement conscients. Leurs emplois ont besoin de ce changement pour survivre. Pour la CSC, il y a d'ailleurs besoin d'un investissement massif pour créer de nouvelles technologies industrielles vertes: il ne faut pas opposer la question de l'emploi à la question environnementale. Les militants travaillent actuellement à l'ébauche d'un plan d'action afin de mettre ces changements en place et d'anticiper l'avenir.

L'importation d'acier russe a été autorisée pour quatre ans.





BOIS ET BÂTIMENT

La limitation de la sous-traitance doit être une priorité pour la nouvelle Commission



© FETBB

Une délégation CSCBIE était présente au Parlement européen pour la 1^{ère} action de la campagne.

La Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB) a lancé la deuxième phase de sa campagne #limit-subcontracting. Vous pouvez soutenir son combat pour limiter la sous-traitance dans le secteur de la construction.

À l'occasion des élections européennes du 9 juin, la FETBB a mis sur pied une campagne visant à ce que le législateur européen intervienne pour mettre un terme à l'exploitation des travailleurs de la construction par les chaînes de sous-traitance.

La première action de la campagne a été le débat organisé le 20 mars 2024 au Parlement européen sur le thème «Pratiques de sous-traitance abusives – L'UE peut-elle en faire plus?». La réponse à cette question est claire. Une action urgente est nécessaire de la part de la nouvelle Commission européenne et du nouveau Parlement européen.

Exploitation des travailleurs migrants

Cet événement, auquel une délégation de la CSC bâtiment – industrie & énergie (CSCBIE) a participé, a été l'occasion de présenter et de débattre d'une étude développée

par l'Université d'Aalborg. Celle-ci concernait l'environnement de travail des migrants dans le secteur



TOUT LE MONDE SAIT CE QUI SE PASSE DANS LES CHÂÎNES DE SOUS-TRAITANCE, Y COMPRIS LA COMMISSION.

de la construction danois. Bien qu'elles ne soient pas surprenantes, les conclusions sont alarmantes, et ne s'appliquent pas uniquement au Danemark. L'exploitation des travailleurs de la construction se produit dans toute l'Union européenne.

Les résultats de cette étude démontrent que les travailleurs migrants sont surreprésentés dans les secteurs les plus dangereux du marché du travail danois, y compris

dans la construction. En outre, les travailleurs migrants sont surreprésentés dans les sous-secteurs les plus dangereux de l'industrie de la construction, comme la démolition, et se voient attribuer en grande partie des emplois sales, dangereux et exigeants.

D'après l'étude, les travailleurs migrants représentent 37% de tous les accidents mortels sur le lieu de travail, mais seulement 13% de l'emploi. Ils sont poussés à continuer à travailler malgré les blessures, et à travailler à grande vitesse pendant de nombreuses heures et jours d'affilée sans pause. Enfin, l'étude démontre que les employeurs leur donnent des instructions inadéquates, voire inexistantes.

Besoin d'action

«Une action urgente est nécessaire tant au niveau européen que national, explique le secrétaire général de la FETBB, Tom Deleu. Nous devons mettre fin à l'exploitation des travailleurs dans les chaînes de sous-traitance. Tout le monde sait ce qui se passe, y compris la Commission européenne. Il faut limiter les chaînes de sous-traitance, et interdire les agences de détachement. Il faut que les pouvoirs publics montrent l'exemple et veillent à ce qu'aucun argent ne serve à l'exploitation des travailleurs. Les travailleurs ont besoin de réponses, de solutions réelles qui améliorent leur vie. Il ne s'agit pas seulement de bonnes intentions: les travailleurs ont besoin d'action. Les droits des travailleurs doivent figurer en bonne place à l'ordre du jour de la prochaine Commission. Nous n'en attendons pas moins.»

Signez la pétition

- Vous pouvez jouer un rôle dans cette campagne!
- Signez la pétition en scannant le code QR ci-contre.
- Envoyez une des cartes postales prérédigées au commissaire à l'Emploi et aux droits sociaux, disponible sur le site de la campagne via www.limitsubcontracting.eu





TRAVAILLEURS SANS EMPLOI

limiter le chômage ne crée pas d'emploi!

Pour les travailleurs sans emploi de la CSC (TSE), seules la réduction collective du temps de travail et la création de vrais emplois peuvent jouer un rôle déterminant dans la lutte contre le chômage. | Khadija Khourcha |

À chaque crise, à chaque augmentation du nombre de personnes privées d'emploi, les mesures de sanctions et d'exclusion du chômage sont renforcées. Pourtant, le bon sens préconiserait l'inverse.

La limitation dans le temps ne mène pas automatiquement à l'emploi s'il n'existe pas. L'idée qu'il suffirait de se diriger vers les emplois qui connaissent des difficultés de recrutement ne tient pas compte de la complexité de la réalité. En effet,

LES EXCLUSIONS DU CHÔMAGE NE MÈNENT NI À L'EMPLOI, NI VERS PLUS DE QUALIFICATIONS.

les difficultés de recrutement ou de maintien de personnel à l'emploi relèvent de mauvaises conditions de travail, de salaires trop bas, de techniques de management qui rendent malades... Et même avec une formation, tout le monde ne peut pas devenir chauffeur de bus.

Enfin, exclure les gens de la sécurité sociale l'affaiblit, impactant tous et toutes, avec et sans emploi.

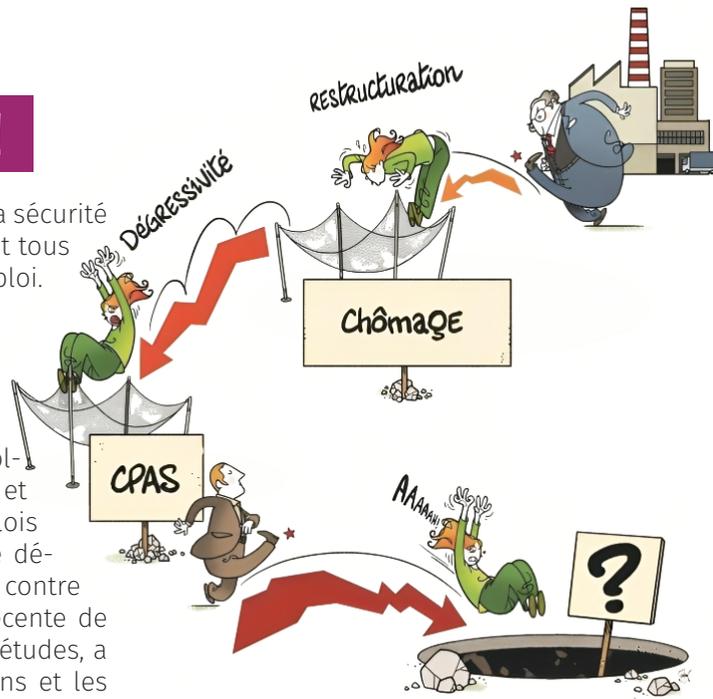
Une mesure injuste et inefficace

Il n'y a que la réduction collective du temps de travail et la création de vrais emplois qui peuvent jouer un rôle déterminant dans la lutte contre le chômage. Une étude récente de l'Onem, à l'instar d'autres études, a démontré que les sanctions et les exclusions du chômage ne mènent ni à l'emploi, ni vers plus de qualifications.

L'exclusion des allocations de chômage pour celles et ceux qui ont rempli toutes leurs obligations – les autres ont déjà été exclus par l'activation – n'aidera pas à trouver du travail plus rapidement. Au contraire, en perdant le statut de chômeur, la personne exclue des allocations perd un revenu, du lien social, des possibilités de formation, et est de facto encore plus éloignée de l'emploi.

Exigences

Les TSE de la CSC exigent l'application de la Constitution et de ce droit fondamental qu'est le droit à l'em-



ploi, la mise en œuvre de politiques de création d'emplois convenables accessibles aux sans-emploi, des allocations de chômage au-dessus du seuil de pauvreté, la suppression de la dégressivité, la réduction collective du temps de travail, la création d'emplois de proximité, la création de parcours d'insertion efficaces et adaptés aux chômeurs et chômeuses éloignés de l'emploi, ou encore la réorientation des aides à l'emploi.

Last but not least, les employeurs doivent assumer leurs responsabilités, en donnant de réelles chances d'embauche, et doivent cesser de se plaindre de ne pas trouver de travailleurs en cherchant le mouton à cinq pattes.

CHARLEROI

Manifestation commémorative des grèves de Roux

Le 27 mars dernier, la CSC Charleroi – Sambre & Meuse et la FGTB Charleroi-Sud Hainaut ont marché en front commun en hommage aux 19 travailleurs tués par la police et l'armée lors des grèves de 1886 à Roux. Avec cette manifestation commémorative, les syndicats souhaitent rappeler le coût humain des avancées sociales et marquer leur

volonté de lutter contre l'extrême droite et ses idées. «Si, en 2024, des élections sociales sont organisées en entreprise, c'est grâce aux luttes sociales historiques. Face à la montée de l'extrême droite, il est de notre devoir de représenter l'ensemble des travailleurs et travailleuses dans toute leur diversité», ont rappelé les intervenants.



À Roux, une stèle rend hommage aux 19 victimes.



Élections européennes: mode d'emploi

Le 9 juin prochain, les Belges en âge de voter seront appelés à participer à un triple scrutin. Ils devront élire leurs représentants et représentantes au sein du Parlement européen, de la Chambre des représentants, et des Parlements de Région et de Communauté. L'Info vous donnera, jusqu'à cette date, les clés de chaque scrutin. Dans ce numéro, focus sur les élections européennes. | David Morelli |

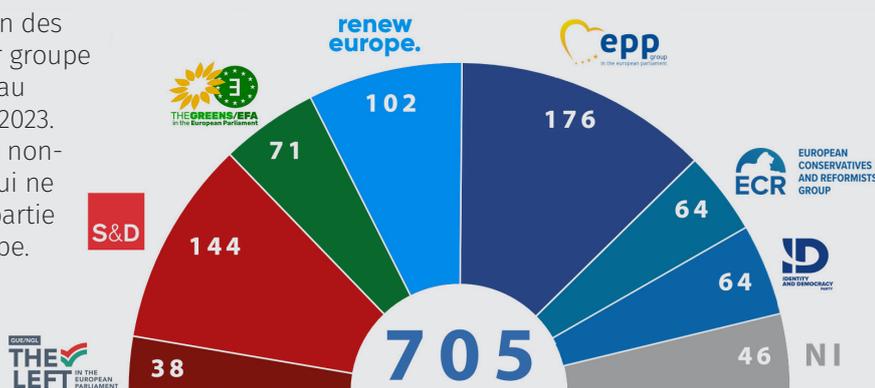
Les citoyens européens résidant en Belgique peuvent participer aux élections européennes et voter pour des candidats sur des listes belges. Dans ce cas, ils ne peuvent pas participer aux élections du Parlement européen dans leur pays d'origine. Ces élections permettent d'élire directement les 22 députés issus du scrutin belge qui composent le Parlement européen. Ils siègeront parmi les 705 eurodéputés des 27 États membres de Union européenne (UE), répartis en sept

groupes politiques, qui représentent près de 450 millions d'Européens. La Belgique fait partie des quelques pays qui ont ouvert la participation au scrutin européen aux citoyens et citoyennes belges de 16 et 17 ans. Ils auront, à l'instar des 18 ans ou plus, l'obligation de participer à l'élection des 22 représentants belges qui siègeront au Parlement européen: 1 germanophone, 8 francophones et 13 néerlandophones.

Le Parlement est la seule institution de l'UE à être élue au suffrage universel direct. Il dispose de pouvoirs législatif, budgétaire, et de contrôle politique. Si le rôle de proposer directement des lois est réservé à la Commission européenne, les eurodéputés doivent donner leur accord sur la majorité de celles-ci. Depuis la mise en place de la procédure de «codécision» en 2009, le rôle des eurodéputés a donc pris de l'importance: sans vote favorable du Parlement européen, et sauf exceptions prévues par les traités, un texte ne peut être adopté.

Les 7 groupes politiques du Parlement européen

Répartition des sièges par groupe politique au 16 février 2023. NI signifie non-inscrits: qui ne font pas partie d'un groupe.



Source: europarl.europa.eu

Priorités de la CSC pour les élections européennes: pour une Europe en équilibre

La CSC est en faveur d'une Europe qui unit et rassemble, axée sur la solidarité et le progrès social, sans dumping fiscal et social, et avec une politique budgétaire qui ne se focalise pas sur des économies dans les pouvoirs publics et le démantèlement des droits des travailleurs. La confiance des citoyens ne pourra être rétablie qu'avec une Europe sociale et durable, axée notamment sur:

- la transposition du pilier social européen en droits, règles et résultats contraignants, avec un contrôle obligatoire des droits sociaux pour toute initiative législative, des moyens efficaces pour intensifier la lutte contre le dumping social, que ce soit par le biais du détachement de travailleurs («à travail égal, salaire égal») ou du faux statut de travailleur indépendant;

- un semestre européen qui ne laisse pas le volet économique primer sur les volets social et environnemental, et qui ne réduit pas la politique budgétaire à des économies, mais laisse des marges pour des investissements et la protection sociale;
- une lutte européenne contre le dumping fiscal, la fraude fiscale et l'évasion fiscale;
- la promotion et la sécurisation du modèle européen, y compris par le biais d'accords commerciaux et d'investissement, au lieu de se plier aux exigences des multinationales.

Ces revendications sont extraites du mémorandum politique de la CSC en vue des élections législatives de 2024, consultable sur www.lacsc.be/memorandum



“ Pour nous, les discriminations et le racisme, c’est tolérance zéro!

Entranam est une entreprise de travail adapté (ETA) qui emploie 225 travailleurs. Son équipe syndicale, forte de 8 représentants (2 dans la délégation syndicale, 3 au conseil d’entreprise et 3 au comité pour la prévention et la protection des travailleurs), présente d’une seule voix son bilan à la veille des élections sociales de mai 2024. | Propos recueillis par David Morelli |

Au niveau syndical, nous revenons de loin: il a fallu souder une nouvelle équipe et mettre en place une stratégie commune avec nos confrères de la FGTB. Mais notre équipe est fière des résultats obtenus lors de cette mandature: par exemple, un arrêt de bus avait été déplacé sans sécurité au milieu des champs. Suite à notre travail, il a été réhaussé afin que les personnes à mobilité réduite puissent entrer plus facilement dans le bus. De nouveaux arrêts ont été installés, et une partie du chemin entre l’arrêt de bus et l’entrée du zoning a été réalisée.

L’installation de trottoirs jusqu’à l’entreprise, d’un éclairage et de passages cloutés est prévue en 2025. En matière de sécurité, nous avons enfin réussi à obtenir des améliorations concernant les bottines de sécurité. Jusqu’à présent,

c’était une paire de bottines par année par personne. C’était une situation problématique pour les travailleurs de certains services (bâtiments, parc à conteneurs...) dont les activités provoquent une usure des chaussures très importante. Quand il pleut, ils rentraient chez eux avec les pieds mouillés, et leurs bottines n’étaient pas sèches le lendemain. Nous avons obtenu qu’ils aient deux paires de chaussures valables.

Moins de discriminations et plus de pouvoir d’achat

Il y a également eu un gros travail sur les questions du racisme et des discriminations envers les personnes LGBTQIA+. Nous sommes soutenus par la direction, qui a signé une charte (à lire dans *L’Info* n°6, 2023). Nous continuerons à informer et à sensibiliser les tra-

vailleurs et les travailleuses sur ces matières via de l’affichage et surtout du dialogue. Pour nous, les discriminations et le racisme, c’est tolérance zéro!

En matière de pouvoir d’achat, nous sommes en négociation pour pouvoir retrouver les tickets restaurant qui nous ont été enlevés il y a une dizaine d’années. Un projet de revalorisation des salaires est actuellement en cours de négociation au niveau du secteur. Les employeurs voulaient inclure ce montant dans la grille de classification, mais nous avons négocié pour que les deux montants puissent être cumulés.

Regain d’intérêt pour l’action syndicale

Pour le prochain mandat, nous souhaitons que les soudeurs et les menuisiers puissent obtenir des lunettes de vue pour travailler sans risquer d’abîmer leurs propres lunettes, et que les travailleurs de certains ateliers obtiennent des bouchons d’oreilles sur mesure. Plus globalement, nous avons réussi à recréer de l’intérêt autour de l’action syndicale chez les travailleurs. Avant, personne ne nous accompagnait pour participer à des manifestations. Aujourd’hui, nous nous y rendons avec une délégation de minimum une trentaine de travailleurs et travailleuses de l’ETA!

”



© David Morelli

Bonus



Dans l’app de L’Info
Des soirées pour
présenter les candidats
CSC.



Aide à la jeunesse: pour une vision intra-francophone partagée par les différents secteurs et acteurs



Prévention, aide et protection. Trois missions données au secteur de l'aide à la jeunesse, qui peine à les remplir. Aujourd'hui, ce sont plus de 4.600 jeunes en situations de danger, objectivées par un juge de la jeunesse, pour qui la société n'a aucune solution. Une administration en souffrance, des services qui implorent, des travailleurs qui ne parviennent plus à remplir leurs missions tant le secteur craque de partout: que pouvons-nous faire?

La Fédération Wallonie-Bruxelles annonçait dans sa déclaration de politique communautaire 2019-2024 que "chaque enfant ayant à subir des négligences ou des maltraitements diverses, chaque jeune en danger ou en difficulté grave doit pouvoir disposer d'une aide spécialisée adaptée". Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le sous-financement du secteur ne permet pas une prise en charge adaptée et humaine de ces jeunes en détresse – voire parfois en danger de mort. Les acteurs de terrain sont unanimes: sans réponse humaine à ces cris de détresse, c'est l'avenir de notre société qui est mis à mal! Nous ne pouvons pas laisser de côté les plus vulnérables en ne leur proposant aucune place décente dans la société actuelle.

Les travailleurs du secteur public, les travailleurs du secteur non marchand, des magistrats, des acteurs de la société civile, le Délégué général aux droits de l'enfant: tous sont unanimes pour dénoncer le manque criant de moyens dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Ce manque de moyens génère de facto des premières lignes qui craquent, contraintes d'orienter les jeunes dans des dispositifs inadaptés faute de places, de laisser des situations dégénérer, voire même tout simplement de ne pas les prendre en charge.

Nous demandons aujourd'hui un renforcement conséquent des moyens octroyés au secteur de l'aide à la jeunesse.

Une vision intra-francophone partagée par les différents secteurs et acteurs pour une aide à la jeunesse humaine pour tous, au bon endroit et au moment opportun: c'est une priorité pour la CSC francophone. Et cela demande des moyens, en urgence pour l'existant, structurels pour une politique de l'aide à la jeunesse durable, humaine et tournée vers l'avenir.

**REFAISONS
DU 8 MAI
UN JOUR FÉRIÉ !**

**COMMÉMORATION
8 MAI JOUR DE LA VICTOIRE**

5 MAI 2024
11h FORT DE BREENDONK
- célébration de la liberté et de la résistance -
Ensemble contre le fascisme !

PLUS D'INFOS SUR COALITION8MAI.BE

Commémorer la victoire contre l'extrême droite

Le 8 mai 1945 marque la fin de la Seconde Guerre mondiale, le jour où nous avons été libérés de l'Allemagne nazie et de ses atrocités. La Coalition 8 mai, dont la CSC est signataire, rend hommage au combat des résistants belges et rappelle la valeur de cette victoire ainsi que les dangers de l'extrême droite.

Au programme le 5 mai: commémoration, prises de parole, dont Ann Vermorgen, présidente de la CSC, musique, exposition, présentation du projet «Message à Simon» et visite du fort de Breedonk.

Inscriptions de groupe pour la visite du fort à l'adresse info@coalition8mai.be.

Infos et programme de toutes les actions sur www.coalition8mai.be

